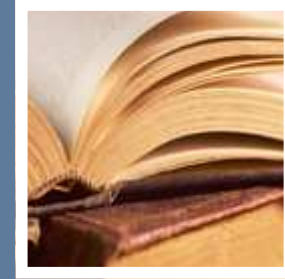
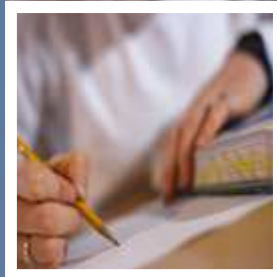




L'associazione PONTES dei Tunisini in Italia et
l'association PONTES Tunisie

proposent



Le *GUIDE* de l'étudiant tunisien en Italie

Tout ce qu'il faudrait savoir avant le départ,
pour l'installation et durant le séjour

Sommaire

Avant de partir	5
1. Choisir sa formation	5
2. Comprendre l'enseignement supérieur en Italie	5
Laurea di primo livello (L)	6
Les diplômes d'Ingénieurs En Italie	7
Laurea Specialistica (LS)	8
Le Diplôme de Spécialisation (DS)	8
3. Liste des universités en Italie	10
Liste des universités à Milan	10
4. Inscriptions universitaires	10
5. L'enseignement supérieur non universitaire	11
Haute formation artistique et musicale	11
Autres formes d'enseignement supérieur non universitaire	12
Enseignement et formation techniques supérieurs (IFTS)	12
Des filières intéressantes dans le pays	13
Préparer son séjour	13
6. Démarches administratives : Le permis de séjour	13
7. Apprendre l'italien	14
8. Coûts de scolarité	14
9. Obtenir une bourse	15
10. Budget	16
Vivre en Italie	16
11. Se loger	17
12. S'assurer et se soigner	17
13. Argent et banques	18
14. Communiquer	18
15. Se déplacer	19
16. Se nourrir	20
17. Travailler pendant ses études	20
18. Sources d'informations utiles	20

À LIRE AVANT DE COMMENCER

ETUDIER À L'ÉTRANGER C'EST :

- ✓ Une opportunité pour **découvrir** une culture différente de la sienne;
- ✓ Une opportunité pour **ouvrir son propre esprit** et apprendre à côtoyer les autres et vivre avec eux;
- ✓ Une opportunité pour se faire de **nouveaux amis** d'une autre culture/ou d'un autre pays ;
- ✓ Etre en quelque sorte l'ambassadeur de son propre pays en montrant **le meilleur de soi** ;
- ✓ C'est un **plus** pour toute future carrière professionnelle.

ETUDIER À L'ÉTRANGER CE N'EST PAS :

- ✗ **Des vacances** car vouloir étudier à l'étranger nécessite d'avoir un but précis et de se donner les moyens pour atteindre cet objectif.
- ✗ **Facile** car cela nécessite de s'éloigner de sa propre famille et de devoir prendre ses propres responsabilités surtout financières.

PROBLEMES RECURRENENTS

Voici une liste (non exhaustive) des problèmes que rencontrent nos étudiants en arrivant en Italie :

- La faible connaissance de la langue italienne crée des problèmes de communication avec les personnes
 - Avec l'administration (Université, Préfecture, Banque...)
 - Avec les professeurs (durant les cours mais aussi lors de rencontres individuelles pour éventuelles équivalences d'examens)
 - Avec les autres étudiants (Université, Foyer, Resto universitaire...)
 - Avec les personnes que vous allez côtoyer tous les jours (Supermarché, Employés des transports, Locataires...)
- Choix erroné de la formation à suivre
 - Branche inadéquate (Ex. un étudiant qui choisit une école d'ingénieur en ayant un baccalauréat en Economie et gestion)
 - Université trop chère !! les universités en Italie sont toutes payantes et le montant à payer varie entre 350 euros et 3000euro pour la première tranche à payer en septembre...
- Préparation inadéquate pour l'examen d'entrée à l'université
 - TOUTES les universités italiennes proposent un examen d'entrée pour TOUS les étudiants (voir section examen d'entrée)
 - Presque TOUTES les universités italiennes demandent aux étudiants étrangers, en plus de l'examen d'entrée, de passer un examen de langue italienne (voir section examen d'italien)
- Arrivée tardive en Italie pour pouvoir postuler
 - Pour les bourses d'études offertes par les universités italiennes (Voir section Bourses d'études)
 - Pour un hébergement dans un foyer universitaire (Voir section Logement)
- Manque de documents utiles pour procéder à des demandes de
 - Bourses d'études, de foyer, d'équivalence pour les examens (dont l'examen d'entrée à l'université)

Avant de partir

Un étudiant avant de décider de partir étudier en Italie doit considérer plusieurs aspects :

- Quelle formation choisir ?
- Quelle université choisir qui offre cette formation ?
- et dans quelle ville ?

Le choix d'une université ou d'une école dépendra souvent si un étudiant a de la famille dans une certaine ville ce qui lui permet de faciliter son installation et le démarrage de sa vie estudiantine. Mais en général il ne faut pas perdre de vue certaines priorités :

- Choisir la formation adéquate à sa propre formation antécédente
- Préparer tous les documents utiles pour demander l'éventuelle exonération de l'examen d'entrée à l'université et de certains examens
- Les moyens financiers à disposition pour payer les charges universitaires

Dans cette section nous présenterons comment choisir sa formation en apprenant à comprendre le système italien et en présentant une panoplie limitée des universités en Italie.

1. Choisir sa formation

Le choix d'une université ou d'une école dépendra souvent si un étudiant a de la famille dans une certaine ville ce qui lui permet de faciliter son installation et le démarrage de sa vie estudiantine. Mais en général il ne faut pas perdre de vue certaines priorités :

- Choisir la formation adéquate à sa propre formation antécédente
- Préparer tous les documents utiles

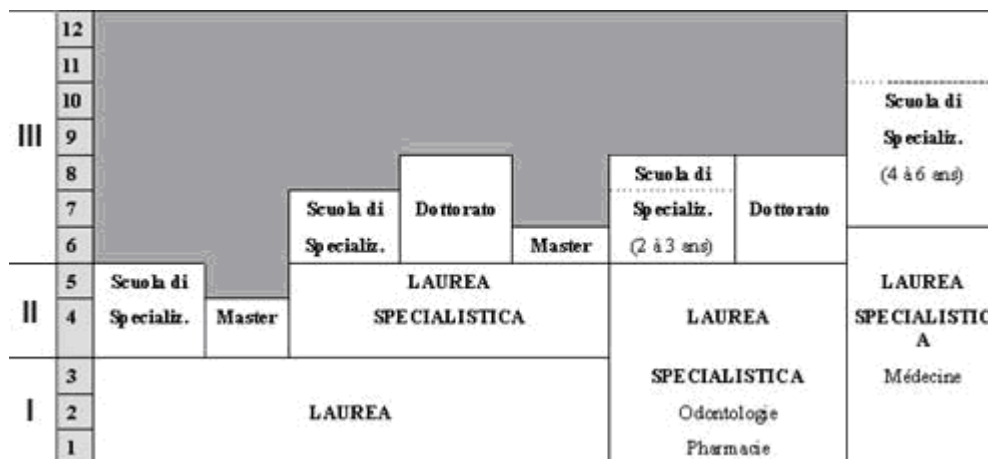
2. Comprendre l'enseignement supérieur en Italie

Une réforme universitaire actuellement en cours a changé la structure du système d'enseignement universitaire en Italie pour l'adapter au système européen.

On peut distinguer deux types d'enseignements : l'enseignement universitaire et l'enseignement non universitaire.

Schéma des études universitaires

La nouvelle structure des études universitaires (mise en place depuis l'année universitaire 2001/2002) se compose de 3 niveaux comme représenté sur le schéma ci-dessous :



POUR UN ÉTUDIANT QUI VEUT S'INSCRIRE EN PREMIÈRE ANNÉE

Laurea di primo livello (L)

La *Laurea (licence)* s'obtient après un cursus de 3 ans et a pour objectif de donner à l'étudiant des connaissances générales et des connaissances professionnelles spécifiques permettant une introduction immédiate dans le monde du travail. L'étude d'au moins une langue étrangère européenne est obligatoire. On accède aux cours de *laurea* après avoir obtenu le *diploma di scuola secondaria superiore* ou équivalent (en Tunisie, le baccalauréat).

Néanmoins, en plus de ce diplôme, l'étudiant doit avoir une préparation initiale adaptée au type de *laurea* choisi. **Chaque université définit les connaissances nécessaires et les modalités de contrôle de ces connaissances.**

ATTENTION !! Contrôler sur le site de votre université la date, lieu, arguments à préparer pour VOTRE test d'admission- Chaque université a ses propres conditions !!

Test d'admission

Les universités exigent que les étudiants fassent **un test d'admission initial** qui aura lieu auprès de l'université, généralement durant la première semaine de septembre et comporte des arguments relatifs à la formation choisie.

Voici quelques exemples :

✳ Les universités de médecine, pharmacie, chimie, bio-chimie et similaires proposeront des examens d'admission traitant des questions de Chimie, Physique, Sciences naturelles et Culture générale.

* Les écoles d'ingénieur et les universités de Sciences technologies proposeront des examens d'admission traitant des questions de Physique- Chimie, Mathématiques-Logique et Culture générale.

* Les universités de langue, de littérature, philosophie, sociologie et autres sciences humaines proposeront un examen de connaissance des langues (au moins italienne) et éventuellement un test de Culture générale.

* Les universités de sciences économiques proposeront des examens d'admission traitant des questions d'économie-gestion, Mathématiques, de Logique et Culture générale.

ATTENTION !!

1) Sur les sites des universités vous trouvez les textes des examens d'admission des années précédentes avec les solutions des problèmes, que vous pourrez consulter pour préparer votre examen.

2) Les thèmes de culture générale sont relatifs à des arguments italiens (s'informer auprès de l'université si vous avez la possibilité d'être exonéré de passer cette partie du test).

Le test d'admission comporte deux possibilités :

- Permettra l'accès à une certaine branche où le nombre d'accès est limité (**numero chiuso**) comme les facultés de Médecine, de Pharmacie, de Droit, et certaines facultés d'économie, écoles d'ingénieur, d'architecture et de Beaux arts...

Si les résultats de ce test sont **négatifs** l'étudiant ne pourra pas s'inscrire et accéder aux études.

- Par contre pour d'autres facultés où le nombre d'accès n'est pas limité (**accesso libero**) même si les résultats de ce test sont **négatifs**, l'étudiant peut tout de même s'inscrire au cours de *laurea* choisi mais il devra combler les lacunes mises en évidence par une formation supplémentaire. Le test pourra aussi être proposé de nouveau durant l'année universitaire.

Les diplômes d'Ingénieurs En Italie

La formation d'ingénieur se fait à l'université, au sein des Facultés d'ingénierie (*Facoltà di Ingegneria*). Il n'existe pas de Grandes Ecoles, ou d'Ecoles d'Ingénieurs, comme en France. Une fois obtenue la *laurea* ou la *laurea specialistica* dans une des disciplines de l'ingénierie (ex : Ingénierie Biomédicale, Ingénierie Informatique, Ingénierie Mécanique, ...), le jeune ingénieur doit passer un examen (*l'Esame di Stato*) pour pouvoir être inscrit à l'ordre des ingénieurs (*Ordine degli Ingegneri*) de sa région. Le détenteur d'une *laurea* en ingénierie obtiendra ainsi le titre de *Ingegnere Junior* alors que le détenteur d'une *laurea specialistica* obtiendra le titre de *Ingegnere* . L'inscription à l'ordre est obligatoire pour pouvoir exercer en tant qu'ingénieur. Les autres professions pour lesquelles l'inscription à l'Ordre est obligatoire sont : *dottore* agronome et *dottore* forestier, technicien agronome, architecte, assistante sociale, greffier, biologiste, chimiste, géologue, géomètre, ingénieur agronome, technicien industriel, psychologue.

POUR UN ÉTUDIANT QUI A DÉJÀ ÉTUDIÉ OU OBTENU UN DIPLÔME

Un étudiant qui a déjà effectué des études à l'université en Tunisie et ainsi passé une première année ou obtenu un diplôme de premier cycle, il est souvent possible de demander à l'université italienne d'effectuer une reconnaissance des crédits relatifs aux examens déjà passé auprès de l'université tunisienne.

Pour demander une reconnaissance des examens les universités italiennes demandent :

- Un programme détaillé de chaque examen passé obtenu auprès de l'université d'origine (même en français) – contenu des cours de chaque matière.
- Ce programme devra être certifié par l'université (il suffit de demander d'avoir un \$ sur les pages de présentation des matières)
- La traduction certifiée auprès des autorités italiennes en Tunisie des relevés de notes de chaque année passée à l'université.
- Une demande à compléter que vous pourrez retirer auprès du secrétariat de l'université italienne (Segreteria degli studenti)

POUR UN ÉTUDIANT QUI A DÉJÀ OBTENU UNE LICENCE

L'étudiant qui a déjà obtenu une licence (3 ans) en Tunisie pourra s'inscrire en deuxième cycle pour obtenir un diplôme de Laurea specialistica (*maîtrise*), ce diplôme pourra aussi être considéré comme un master pour compléter certaines études et les approfondir.

Laurea Specialistica (LS)

La « Laurea specialistica » que l'on peut trouver également sous l'appellation « Laurea Magistrale » s'obtient au terme d'un cursus de 2 ans auquel on accède après l'obtention de la laurea di base ou d'un diplôme étranger reconnu équivalent (en France et en Tunisie, une *licence*). Comme pour la laurea, l'étudiant doit avoir une formation initiale adaptée que chaque université peut contrôler selon ses propres critères. La LS a pour objectif de fournir à l'étudiant une formation de haut niveau pour l'exercice de professions spécifiques.

Le Diplôme de Spécialisation (DS)

Il s'obtient aux termes d'un cursus au sein d'une scuola di specializzazione dont la durée peut varier de 2 à 6 ans selon les disciplines. Il a pour objectif de fournir à l'étudiant des connaissances et un savoir faire nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle particulière (médecin spécialiste, enseignants, avocats, notaires, ...). Le niveau requis pour accéder à ces écoles dépend des disciplines, elles peuvent être post-laurea ou post-laurea specialistica (ou tout autre diplôme étranger jugé équivalent).

Les diplômes obtenus en Italie sont résumés dans le tableau suivant :

Bac + 2	Bac + 3	Bac + 4	Bac + 5	Doctorat
IFTS Attesto di Qualificia Istruzione e formazione Tecnica Superiore	Laurea di primo Livello études de trois ans. L'étude d'au moins une langue européenne est obligatoire.	Master di 1 Livello	Laurea Specialistica Laurea Magistrale On y accède après un Laurea di Primo Livello. Etudes de haut niveau pour l'exercice des professions spécifiques.	Dottorato Durée de 3 à 4 ans.

POUR UN ÉTUDIANT QUI A DÉJÀ OBTENU UNE MAITRISE

Le Master universitaire

Ce sont des cursus de perfectionnement d'un an qui peuvent faire suite soit à la laurea (master de premier niveau), soit à la laurea specialistica (master de second niveau). Il s'agit généralement de cursus très spécialisés qui peuvent parfois être en langue anglaise.

Exemples :

Master de 1^{er} niveau

- " Ingénierie du sol et des eaux " (Politecnico de Milan)
- " Communication publique et politique " (Univ. de Pise)
- " Bio-Informatique " (Univ. de Turin)
- " Gestion des produits maraîchers frais " (Univ. de Milan) ...

Master de 2nd niveau

- " State Management and Humanitarian Affairs " (en anglais, Univ. de Rome " La Sapienza")
- " Phytothérapie " (Univ. de Rome " La Sapienza ")
- " Ressources organiques renouvelables non conventionnelles " (Univ. de Milan) ...

NB : Ces formations peuvent être relativement onéreuses (ex : 4132 € pour le Master de "Droit et finance des échanges internationaux"; 7250 € pour le Master "Edition multimédia et communication digitale").

Consulter le guides masters en Italie:

<http://www.cestor.it/guide.htm>

Le Dottorato di Ricerca (DR)

Le *dottorato di ricerca* est l'équivalent du doctorat Tunisien. Il a pour but de fournir les compétences nécessaires à l'exercice d'une activité de recherche au sein d'une université, d'organismes publiques ou privés. Il faut cependant noter que, pour l'instant, il est peu ou pas reconnu dans le monde industriel italien. On y accède après la *laurea specialistica*, ou tout autre diplôme étranger reconnu équivalent par l'université d'accueil, et après avoir passé avec succès un concours national (sauf dans le cas des thèses en co-tutelle). Le *dottorato di ricerca* a une durée de 3 à 4 ans et est généralement financé par des bourses données par le ministère, par le biais des universités. Le montant de ces bourses est 10.561 € par an. Les universités peuvent passer des conventions avec d'autres organismes afin de financer des doctorats (centres de recherche publics ou privés, région ...). Le montant des bourses est généralement du même ordre de grandeur.

3. Liste des universités en Italie

La liste complète des universités en Italie peut être consultée à travers :

- Le moteur de recherche du MIUR <http://www.miur.it>
- La page web de la CRUI <http://www.cru.it>
- On peut trouver sur le site http://sito.cineca.it/murst-daus/corsi_diplomi/ une base de données sur les différentes facultés avec une recherche par université, par région et/ou par mot clés.

Liste des universités à Milan

L'objectif de ce guide est de référencer l'ensemble de l'offre de la ville de Milan de formations universitaires susceptibles d'intéresser un public étranger.

- Università degli Studi di Milano (<http://www.unimi.it/>)
- Università Commerciale Luigi Bocconi (<http://www.uni-bocconi.it/>)
- Università Cattolica del Sacro Cuore (<http://www.unicatt.it/>)
- Libera Università di Lingue e Comunicazione IULM (<http://www.iulm.it/>)
- Politecnico di Milano (www.polimi.it)
- Università Vita-Salute San Raffaele (www.univita.it)
- Università degli Studi di Milano-Bicocca (<http://www.unimib.it/>)

4. Inscriptions universitaires

Les universités en Italie sont surpeuplées, il faut savoir trouver celle qui vous intéresse et effectuer les pré inscriptions !!!

Pour une inscription en première année

Il faut prendre contact avec le Centre Culturel Italien à Tunis aux alentours du deuxième trimestre de l'année universitaire.

- *Documents à fournir pour l'inscription dès les résultats du Bac*

- Traduction légalisée du Bac
- Déclaration de valeur du Baccalauréat (à faire faire au Consulat)
- Traduction légalisée du relevé de notes du Bac
- Fiche individuelle d'état civil ou photocopie carte d'identité
- Examen d'Italien en Septembre passé auprès de l'université choisie.
- Fournir relevés de notes et descriptifs UV par UV, des photocopies traduites par un traducteur assermenté des diplômes et certifiées conformes.

D'ultérieurs documents peuvent être requis, la liste exacte est fournie auprès du Centre Culturel Italien à Tunis (voir contact dans la section des sources d'informations utiles au terme de ce guide)

5. L'enseignement supérieur non universitaire

Haute formation artistique et musicale

Ce sont des instituts d'études supérieures de musique et de danse qui dispensent un enseignement fondamental et des cours de perfectionnement et de spécialisation. Plusieurs types d'établissements.

- Académie des beaux-arts : elle a pour objectif de préparer à l'exercice de ces arts. Elle propose des cursus d'études de peinture, de décoration, de sculpture et de scénographie, ayant chacun une durée de quatre ans.
- Académies des beaux-arts légalement reconnues.
- Académie nationale d'art dramatique : elle a son siège à Rome et a pour objectif de former des acteurs et des metteurs en scène.
- Académie nationale de danse : elle a pour objectif de former des danseurs et des danseuses.
- Conservatoires de musique : ils ont été institués pour encourager les vocations artistiques, là où elles se manifestent, et pour favoriser la mise en place d'une approche correcte des disciplines visées, notamment du point de vue anatomique, de façon à permettre le développement à long terme des différents modes d'expression artistique.
- Instituts de musique assimilés.

• Instituts supérieurs des industries artistiques (ISIA) : ils ont pour objet de réunir et d'intégrer les enseignements et les exercices d'application relatifs aux différentes techniques artistiques, afin de préparer les élèves à revêtir des fonctions de direction technique dans une industrie artistique.

Le nombre des disciplines varie en fonction des différentes spécialisations.

Ces établissements délivrent des diplômes académiques spécifiques, de premier et deuxième cycle, parallèlement à des diplômes de perfectionnement, de spécialisation ou de formation à la recherche, dans le domaine artistique et musical.

Un décret ministériel établit les équivalences entre les titres délivrés en vertu de la loi citée et les titres d'études universitaires, aux fins exclusives de l'admission aux concours publics donnant accès aux qualifications fonctionnelles de la fonction publique, pour lesquelles la possession de ces titres est requise.

Pour plus d'informations, visiter le site: <http://www.miur.it/Formazione.asp>

Autres formes d'enseignement supérieur non universitaire

Elles sont représentées par des établissements placés sous la tutelle d'autres ministères ou organismes.

Académies militaires et écoles supérieures

Il s'agit d'établissements d'enseignement rattachés aux corps de l'aéronautique, de l'armée, de la marine, de la police ou de la médecine militaire (Sanità Militare Interforze) ou au corps responsable du contrôle des frontières et de la répression des fraudes (Guardia di Finanza).

Les parcours d'études sont exigeants et prévoient une discipline rigoureuse. La formation est comparable à celle des universités et, dans certains cas, les examens sont les mêmes que ceux qui sanctionnent les cours de maîtrise. On accède à ces écoles par concours public et aucune taxe n'est due pour leur fréquentation.

Instituts supérieurs d'éducation physique (ISEF)

Ils ont été intégrés dans les différentes universités et ont pris la dénomination d' " Instituts universitaires de sciences motrices " (IUSM).

Le titre délivré se muerait ainsi en une maîtrise.

Le cursus de maîtrise aura une durée de quatre ans. Il sera accessible à un nombre programmé d'étudiants, en rapport avec la disponibilité effective de structures et d'équipements pédagogiques, scientifiques et sportifs adéquats. L'aptitude physique des candidats pour les activités à dominante technique et sportive sera préalablement vérifiée.

Autres écoles

- Centre expérimental de cinématographie, Rome
- Institut central de restauration, Rome
- Manufacture de pierres dures (restauration), Florence
- École d'archiviste, de paléographie et de diplomatique, établie aux Archives d'État
- Écoles supérieures d'interprètes et de traducteurs
- Institut supérieur de journalisme

Toutes les informations sur le système d'enseignement supérieur italien sur :

<http://www.study-in-italy.it>

Enseignement et formation techniques supérieurs (IFTS)

Dans le cadre du système de formation intégrée supérieure (FIS), l'enseignement et la formation techniques supérieurs (IFTS) dont l'accès est, en règle générale, réservé aux titulaires du diplôme d'enseignement secondaire du deuxième cycle.

Sont admis à l'enseignement et à la formation techniques supérieurs les jeunes et les adultes titulaires du diplôme d'enseignement secondaire du deuxième cycle ainsi que les personnes ne justifiant pas de ce titre mais ayant obtenu la validation de compétences acquises lors de précédents parcours d'enseignement, de formation et d'emploi, après échéance de l'obligation de scolarité.

Les cursus, qui ont une durée de 2 à 4 semestres (de 1200 à 2400 heures) répondent aux caractéristiques suivantes:

- ils visent des profils professionnels pour lesquels il existe d'amples débouchés sur le marché;
- ils sont conçus et réalisés, de concert, par des universités, des centres de formation professionnelle, des écoles supérieures et des entreprises;
- ils sont organisés par chaque Région, en conformité avec des normes nationales, sur la base de besoins territoriaux;
- ils font appel pour moitié à des enseignants issus de l'école, de l'université ou de la formation personnelle et pour moitié à des experts provenant du monde du travail et des milieux professionnels;
- ils prévoient des stages ou apprentissages sur les lieux de travail représentant au moins 30% de la durée du parcours de formation.

De plus amples informations sont disponibles à l'adresse:

<http://www.istruzione.it/argomenti/ifts/home.shtml>

Des filières intéressantes dans le pays

Les écoles d'art, le stylisme, le design, la restauration et conservation du patrimoine...

Des établissements réputés comme la Bocconi de Milan, l'École d'architecture de Venise ou les « Politecnico di Milano e Politecnico di Torino...

Des formations dans le domaine du design, de l'art, de la restauration, du tourisme sont consultables sur la base de données suivante

http://www.centrorisorse.org/giotto/page_4.asp

Préparer son séjour

Cette section présente les renseignements utiles pour organiser les aspects administratifs, linguistiques et financiers de votre séjour en Italie.

6. Démarches administratives : Le permis de séjour

A peine vous arrivez en Italie vous devez contacter la préfecture de la ville (du quartier) où vous habitez afin de régulariser votre situation en rapport avec les autorités italiennes **dans les huit jours successifs à votre entrée en Italie.**

Les dispositions diffèrent d'une ville à une autre et pourraient comporter un ensemble de démarches qui vous seront communiquées sur place.

Les lois qui gèrent ces aspects peuvent varier aussi d'une année à une autre, contrôlez directement auprès des autorités ce que vous devrez fournir.

Votre visa sera utile pour demander un permis de séjour d'études. La durée de ce permis de séjour sera au maximum d'une année.

Le renouvellement du permis de séjour d'études.

N.B. Un étudiant muni d'un permis de séjour d'études pourra travailler au maximum pour 20 heures par semaine, cumulables pour 52 semaines jusqu'à un maximum de 1040 heures annuelles.

7. Apprendre l'italien

Les cours de langue et de culture Italienne pour étrangers sont dispensés dans les universités italiennes mais également dans d'autres organismes en Italie et en Tunisie (auprès du Centre Culturel Italien et des différents centres pour les langues).

- ex. Società Dante Alighieri www.soc-dante-aligheri.it/

Les diplômes de langue

Les **universités** italiennes organisent chacune des **tests linguistiques** pour les étudiants étrangers qui sont requis lors de la demande d'équivalence d'un diplôme ou au début de la première année académique pour certains instituts. L'examen consiste généralement en un entretien oral durant lequel les professeurs vous demandent de lire un texte et de l'expliquer, ou encore de faire une simple conversation avec eux.

On peut cependant en être dispensé si l'on est titulaire du :

CILS (certificazione di italiano come lingua straniera) qui se prépare pendant les vacances ou toute l'année à l'université pour étrangers de Sienne.

L'Université pour étrangers de Pérouse propose également des cours d'italien pour étrangers selon différentes modalités.

Les certificats provenant d'autres instituts ne sont pas valables pour dispenser l'étudiant de ce test.

La chambre de commerce italienne fait passer des diplômes d'italien des affaires.

<http://www.france-italie.net/fr/default.asp>

!! Attention :

Certaines universités organisent au premier semestre de chaque année universitaire des cours de langue italienne gratuits pour leurs étudiants étrangers. Informez-vous auprès de votre université.

Il est indispensable d'apprendre la langue italienne pour pouvoir fréquenter les cours.

8. Coûts de scolarité

Les universités italiennes qu'elles soient publiques ou privées sont payantes. Le coût de l'inscription dans les universités varie entre 300 et 3000 € environ. Les universités catholiques sont les plus chères, mais les dépenses varient aussi selon les revenus familiaux (**prévoir une traduction auprès d'un traducteur certifié de la déclaration des revenus des parents avant de partir pour l'Italie, certifiée auprès des autorités italiennes en Tunisie**).

Exemple : Le coût d'un MBA dans l'Université Bocconi de Milan est de 28000 € annuel.

Les coûts de scolarité sont indiqués pour chaque université dans la section **Tasse Universitarie**. Généralement, les frais de scolarité peuvent être payés en deux tranches, une au début de l'année scolaire et la deuxième en mars/avril (les modalités varient d'une université à une autre et souvent vous pourrez demander une exonération de la seconde tranche si vos revenus sont jugés faibles).

9. Obtenir une bourse

Bourse du Ministère des Affaires Etrangères Italien

Offre annuellement aux étudiants étrangers des bourses d'études universitaires et post-universitaires. Les bourses sont attribuées aussi bien aux étudiants qui veulent s'inscrire aux cours de *Laurea*, *Laurea Specialistica*, *Scuole di Specializzazione* (sauf pour préparer des études médicales) qu'à ceux qui souhaitent faire un *dottorato di ricerca*, suivre des *corsi singoli* (cours isolés) suivre des cours de la langue et la culture italienne ou effectuer des recherches dans des universités, des centres de recherche, des archives, des bibliothèques ou des musées.

Les informations concernant les modalités de demande sont disponibles auprès du Consulat d'Italie à Tunis et du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la technologie à Tunis.

Bourses des universités italiennes :

A chaque université italienne correspond un centre pour l'aide aux étudiants dénommé ISU ou similaire (Istituto per il diritto allo studio). Ces centres offrent des bourses d'études et la possibilité de postuler pour une chambre dans un foyer.

Il faut se munir de la traduction faite auprès d'un traducteur certifié de **la déclaration des revenus des parents** avant de partir pour l'Italie, certifiée auprès des autorités italiennes en Tunisie pour pouvoir compléter les demandes de bourse et de foyer.

Les demandes pourront être déposées au début du mois de septembre selon les termes et conditions de chaque université.

Bourses des organismes de recherche italiens :

➤ Istituto Nazionale di Fisica Nucleare (INFN) :

Alloue annuellement une vingtaine de bourses d'études aux étudiants italiens ou étrangers âgés jusqu'au 26 ans et qui préparent un Laurea ou un Laurea Specialistica en physique, astronomie, ingénierie ou informatique.

INFN Amministrazione
Centrale Direzione Affari del personale
Ufficio Borse di studio
Casella Postale 56
000 44 Frascati (RM)
www.ca.infn.it

10. Budget

La vie en Italie n'est généralement pas chère mais il existe pourtant de grandes différences de prix entre le nord et le sud du pays. Vous verrez que la vie à Milan, Bologne ou Rome est beaucoup plus chère que celle de Bari, Cagliari ou Naples.

Un étudiant vivant dans une grande ville doit prévoir un budget annuel d'environ 10.000€

Location d'une chambre/mois 250 €

Ticket de bus 1 €

Essence/ litre 1,3 €

Pizza 6 €

Un café 0,90 €

Journal quotidien 1,2 €

Cinéma 8 €

Il y a pour les étudiants des restaurants universitaires appelés *Mensa* où c'est possible de manger pour pas trop cher. Adressez-vous à l'université pour avoir les adresses de ces restaurants.

Vivre en Italie

Partir pour vivre en Italie pour un étudiant tunisien comporte un changement radical de son mode de vivre, surtout pour un étudiant qui s'éloigne pour la première fois de sa famille, de sa propre maison et de sa ville natale.

L'Italie est un pays composé de plusieurs régions différentes les unes des autres pour plusieurs aspects :

- Le climat : les régions du Nord sont souvent plus froides des régions du Sud, mais ce n'est pas toujours le cas : ex Florence est plus froide en hiver que Bologne et que Milan. En été la ville la plus chaude est toujours Florence et puis Bologne et puis Milan.
- Le mode de vie qui diffère en passant des grandes villes (ex. Milan, Rome, Palerme) plus citadines et européennes, aux petites villes (ex. Bologne, Pavia, Perugia, Florence, Pisa...) qui se rapprochent des villes tunisiennes et où la vie pour un étudiant est souvent plus simple à vivre.
- Le niveau de vie : Les petites villes ne coutent pas toujours moins cher que les grandes villes. Il faut se rappeler que pour un étudiant qui décide de partir à l'étranger il faudra chercher un logement, pourquoi pas un petit boulot et surtout qu'il aura initialement plusieurs frais fixes pour s'installer. Ces frais diffèrent de ville en ville et ces aspects seront détaillés dans chaque section de ce livre.

Dans les prochaines sections sont présentées des informations pratiques pour s'installer en Italie et vivre au quotidien.

11. Se loger

➤ Les « Case dello Studente »

Ces sont des maisons d'étudiants qui sont équivalents aux foyers universitaires en Tunisie. Les chambres sont en priorité réservées aux boursiers, cependant, un certain nombre de places est généralement réservé aux étudiants étrangers.

Le loyer varie selon les revenus de l'étudiant ou ceux de ses parents. Il y a de petites différences de prix selon les universités et les services offerts.

➤ Les « Collegi Universitari »

Ces sont des logements publics qui proposent généralement la pension complète ainsi que beaucoup d'autres services tels que des activités sportives, une bibliothèque, une salle d'étude, des conférences et des séminaires...

Chaque étudiant a un tuteur qui le guide dans ses études. L'admission se fait par une sélection basé sur le mérite et les revenus de la famille. Les tarifs varient d'un collège à l'autre selon les services proposés.

Trouvez la liste des Collegi Universitari et leur description sur le site :

<http://universo.murst.it>

➤ Résidences d'organismes à but non lucratif

Il s'agit généralement d'instituts religieux, d'associations d'étudiants et d'autres organismes à but non lucratif. Des informations sur les possibilités de logement peuvent être demandées au «Aziende di Promozione Turistica» de chaque ville ou aux Curies Episcopales, pour le logement dans les instituts religieux.

➤ Les locations privées

La plupart des étudiants se logent dans le secteur privé, souvent en colocation pour des raisons économiques mais aussi pour des raisons sociales.

La grande majorité de locations sont gérées par des agences immobilières qui demandent en général un mois de loyer pour les frais d'agence. Le propriétaire peut demander une caution de 1 à 3 mois de loyer.

Vous pouvez trouver des annonces en ligne sur de nombreux sites Internet :

www.secondamano.it www.studenti.it www.tecnocasa.it

www.bingocasa.it www.casa.it

12. S'assurer et se soigner

Les étudiants tunisiens doivent souscrire un contrat d'assurance sanitaire privée (il est conseillé de faire certifier la copie auprès de l'Ambassade ou du Consulat italien) pour la première inscription.

Pour les années successives il est nécessaire de renouveler cette assurance ou bien de payer 150 euro par an pour souscrire un contrat d'assurance sanitaire auprès du service public

d'assistance sanitaire (ASL) qui permet ainsi aux étudiants étrangers ayant un permis de séjour valide d'accéder aux structures sanitaires publiques et privées qui sont conventionnées avec l'Etat.

Il est conseillé de vous inscrire auprès du service sanitaire public et de choisir un médecin qui deviendra votre médecin généraliste (*medico di base*). La liste des médecins généralistes de votre quartier vous sera fournie auprès des bureaux de l'ASL où vous vous inscrivez. C'est lui qui vous orientera, si nécessaire, vers un spécialiste. Pour les consultations de spécialistes (qui travaillent avec les centres de santé), vous aurez à payer un ticket modérateur.

En cas d'urgence, la nuit ou les jours fériés, vous pouvez vous rendre au service des urgences de l'hôpital (*pronto soccorso*).

Si le médecin considère qu'une hospitalisation est nécessaire, il faut l'accord des services administratifs de l'ASL. L'hospitalisation est gratuite dans les hôpitaux publics ou conventionnés.

La liste des ASL de Milan se trouvent au site : <http://www.asl.milano.it/>

13. Argent et banques

Le Codice Fiscale est un numéro d'immatriculation individuel nécessaire pour réaliser certaines opérations telles que l'ouverture d'un compte courant dans une banque italienne, la souscription d'une police d'assurance pour un appartement ou l'ouverture d'une ligne téléphonique. Il se demande auprès de « l'Ufficio delle Entrate » ou au bureau du Trésor Public de votre commune de résidence; vous devez vous munir de vos papiers d'identité.

La liste des « Ufficio delle Entrate » de la Lombardie se trouvent au site : <http://www.agenziaentrate.it/ilwwcm/connect/Nsi/>

Vous pouvez ouvrir un compte courant auprès des instituts bancaires italiens ou online (banques sur internet). Les frais des comptes courants varient énormément d'une banque à une autre, il faut donc faire une étude de marché afin de pouvoir choisir la formule plus appropriée à vos besoins.

Vous trouverez sur ce site une comparaison entre les comptes courants en Italie http://www.tomshopper.it/confronto_conto_corrente.php

14. Communiquer

Le réseau téléphonique public est contrôlé par TeleCOM Italia, ASST, WIND et Infostrada. Vous pouvez passer des appels locaux aussi bien que des appels internationaux depuis les cabines téléphoniques publiques. Les cabines téléphoniques publiques nécessitent l'usage des cartes que vous pouvez acheter par exemple chez votre marchand de journaux, dans les bars et aux postes.

Vous pouvez utiliser des cartes téléphoniques internationales, qui offrent des tarifs avantageux pour les appels internationaux (vendues également chez les marchands de journaux et dans les bars) qui peuvent être utilisées depuis les téléphones publics ou depuis le téléphone du domicile (il est moins économique d'utiliser ces cartes depuis un portable).

A Milan vous trouverez d'innombrables taxiphones à des prix concurrentiels pour appeler l'étranger et pour accéder à Internet.

Pour avoir une ligne téléphonique portable il faut avoir un Codice Fiscale (voir paragraphe 5.4) et les documents d'identité. Vous pouvez souscrire un contrat mensuel (environ 15€) ou un service prépayé (25€ à l'ouverture du service). Les tarifs varient d'un opérateur à un autre donnant des promotions souvent avantageuses.

Les opérateurs téléphoniques opérant en Italie sont:

- Vodafone www.190.it
- Wind www.wind.it
- TIM www.tim.it
- Tre www.tre.it

15. Se déplacer

En avion

Les compagnies régulières proposent des tarifs intéressants pour tous si avez le statut « étudiant » ou « jeune » (en général moins de 26 ans). Vous pouvez vous renseigner auprès de compagnies comme Tunisair, Alitalia, Easyjet, ryanair, volareweb, etc...

En train

Le réseau ferroviaire est géré par l'organisme ferroviaire italien (FS) que vous pouvez contacter par téléphone soit de l'étranger au +39 01 15 48 594 soit d'Italie au 147 88 80 88 tous les jours de 7h à 21h.

Les billets et les cartes peuvent s'acheter aussi bien dans les gares que dans les agences habilitées à la vente. Tous les billets de train sont valables deux mois après la date d'émission.

Attention ! Il n'est pas possible d'acheter son billet directement dans le train, vous risquez une forte amende.

Des réductions sont proposées par l'initiative **Cartaviaggio** (s'informer sur le site ou auprès des gares).

Pour consulter les horaires des trains en Italie vous pouvez accéder au site :

www.trenitalia.it

Métro

A Milan, par exemple, il y a 3 lignes: rouge, verte et jaune. Le prix d'un billet est 1€ mais si vous achetez un carnet de 10 vous payerez 9€. Vous obtiendrez 5 billets, chacun est utilisable sur recto-verso (numéroté 1 ou 2). Vous les achetez chez les marchands de journaux, dans les stations et vous pouvez aussi acheter des billets hebdomadaires et mensuels. Les abonnements pour les étudiants coûtent 10 euro pour l'inscription annuelle et 17 euro par mois.

Toutes les informations sur les trajets et les abonnements se trouvent sur le site

www.atm-mi.it

16. Se nourrir

Plusieurs petits supermarchés et boucheries arabes se trouvent aujourd'hui à Milan et dans les principales villes italiennes, où vous pouvez acheter les épices et les produits tunisiens ainsi que la viande Halal.

Ces boucheries se trouvent maintenant dans tous les quartiers et à Milan surtout dans la zone de la station centrale et de piazzale Loreto (viale Monza et Via Padova).

17. Travailler pendant ses études

Il est possible de travailler auprès de l'université (auprès de la bibliothèque, laboratoires informatiques...) pour des durées limitées ou de chercher un job de serveur dans les cafés et les restaurants. Vous pouvez trouver des offres affichées à l'université ou des annonces dans les journaux. Vous pouvez aussi vous adresser aux Centres d'Information Jeunesse où vous trouverez des informations sur les emplois, les loisirs, les voyages, le logement etc.

<http://www.informagiovani.it/>

18. Sources d'informations utiles

En Tunisie

Ambassade d'Italie en Tunisie

3 Rue de Russie, Tunis

Tél. : (216) 71321811

Fax : (216) 71324155

e-mail : ambitalia.tunis@email.ati.tn

Centre Culturel Italien en Tunisie

80 Avenue Mohamed V

1002 Tunis (TUNISIE)

Tel : +216.71.281.522 /

+216.71.282.552 / +216.71.281.109

fax : +216.71.282.499 /

+216.71.282.177

e-mail : iictunisi@esteri.it

web :

http://www.iictunisi.esteri.it/IIC_Tunisi

Chambre du commerce italo-tunisien

67, Rue Alain Savary, Voie X2,

Résidence Jardin 2

Bloc A, 6ème étage, 1002 Tunis

Belvédère

Tél. : (216) 71 283 510

Fax : (216) 71 283 787

e-mail: tunisitalia.ctici@planet.tn

web: www.ctici.org.tn

En Italie

Ambassade de Tunisie en Italie

Via Asmara 7, 00199 Roma

Tél. : (39) 06-8603060

Consulat Général de Tunisie à Milan

Viale Marche, 37 Milano

Tél. : (39) 02-54100500, 02-

54116636

E-mail: cotumi@tin.it

Consulat de Tunisie à Gênes

Via XX Settembre, 2/13-16121

Genova

Tél. : (39) 010- 570.20.91 / 570.21.02

Fax : (39) 010-5702117

E-mail: ct.genes@virgilio.it

Consulat de Tunisie à Naples

Centro Direzionale – Isola F10 –
80143 Napoli
Tél. : (39) 081- 734.51.61 / 734.51.71
Fax : (39) 081 -7345163
E-mail: ct.naples@virgilio.it

Consulat de Tunisie à Palerme

24, Piazza Ignazio Florio, 90139
Palermo
Tél. : (39) 091-32.12.31
Fax : (39) 091- 6111733
E-mail: cgt.palermo@libero.it

**Consulat de Tunisie en Italie
(Rome)**

Via Delle Egadi, 13 – 00141 Rome.
Tél. : (39) 06-871.880.06 / 871.831.59
Fax : (39) 06- 87188002
E-mail : ctsierom@alice.it

Sites WEB utiles:

- Ministère des Affaires Etrangères
Italien
www.esteri.it
- Le site pour étrangers en Italie.
Informations pratiques.
<http://stranieriinitalia.it>
- Centre Touristique estudiantin
www.cts.it

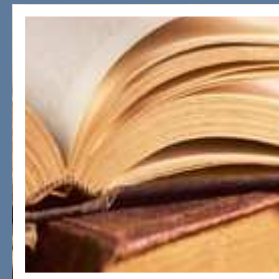
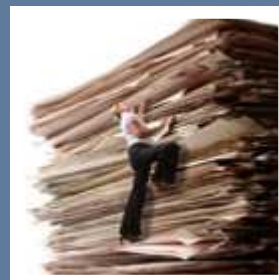
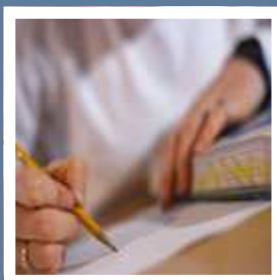
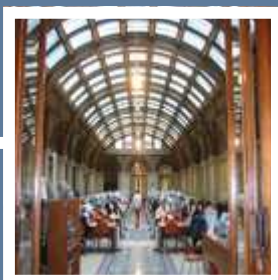
Associazione PONTES dei tunisini in Italia

www.pontes.it – mail : pontes@live.it

Association PONTES Tunisie

www.pontestunisie.net

Le GUIDE de l'étudiant tunisien en Italie



Etudier à l'étranger c'est

- ✓ Une opportunité pour **découvrir** une culture différente de la sienne;
- ✓ Une opportunité pour **ouvrir son propre esprit** et apprendre à côtoyer les autres et vivre avec eux;
- ✓ Une opportunité pour se faire de **nouveaux amis** d'une autre culture/ou d'un autre pays ;
- ✓ Etre en quelque sorte l'ambassadeur de son propre pays en montrant **le meilleur de soi** ;
- ✓ C'est un **plus** pour toute future carrière professionnelle.

Etudier à l'étranger ce n'est pas

- ≠ **Des vacances** car vouloir étudier à l'étranger nécessite d'avoir un but précis et de se donner les moyens pour atteindre cet objectif.
- ≠ **Facile** car cela nécessite de s'éloigner de sa propre famille et de devoir prendre ses propres responsabilités surtout financières.